

Toulon, le 15 JUIN 2022

Françoise CARRER
Service Agriculture et Forêt
Mission Défrichement

Lettre Recommandée avec Avis de Réception n°1A 193 775 5434 4

Monsieur,

Suite à la demande d'autorisation de défrichement que vous avez transmise à mes services, enregistrée sous le n° 22.016/13 pour une superficie de 16,96 ha sur la commune du Luc-en-Provence, j'ai l'honneur de vous notifier le procès-verbal faisant suite à la reconnaissance de l'état des bois à défricher.

Conformément à l'article R 341-5 du code forestier, vous disposez d'un délai de **quinze jours**, à réception de la présente, pour me faire connaître vos observations éventuelles. Dans l'hypothèse où vous n'auriez pas d'observations à formuler, je vous remercie de me l'indiquer également, par mail ou par courrier.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'assurance de ma considération distinguée.

Le directeur départemental
des territoires et de la mer
Le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

Laurent BOULET

SARL Château de Peyrassol Représenté par
M. Alban CACARET
Commanderie de Peyrassol
83340 FLASSANS SUR ISSOLE